



Place de la Gare 2
Case postale / Postfach 152
1951 Sion – Sitten

INDEMNITE JOURNALIERE SELON LCA

Primes 2024 en % des salaires

Personnes assurées : - Les membres de la Fédération des Entreprises Romandes – Valais (**FER-Vs**) ou de l'Union Commerciale Valaisanne (**UCOVA**) (employés, employeurs et indépendants)

Prestations assurées : - 80 % du salaire
- Couverture élargie
- Durée des prestations 730 jours dans une période de 900 jours
- Avec imputation du délai d'attente

GROUPE A : Nouveaux affiliés ou sinistralité allant jusqu'à 30 % de la cotisation 2022

Délai d'attente en jour :		2	10	21	30	60	90	120
Maladie et accidents	%	3.10	2.30	1.95	1.40	0.90	0.80	0.75
20 % supplémentaires	%	0.85	0.70	0.60	0.35	0.30	0.25	0.20
Maladie	%	2.65	2.15	1.75	1.25	0.85	0.70	0.65
20 % supplémentaires	%	0.80	0.65	0.45	0.35	0.30	0.25	0.20

GROUPE B : Sinistralité supérieure à 30 % de la cotisation 2022

Délai d'attente en jour :		2	10	21	30	60	90	120
Maladie et accidents	%	5.60	4.10	3.15	2.10	1.40	1.05	0.95
20 % supplémentaires	%	1.45	1.05	0.85	0.55	0.40	0.30	0.20
Maladie	%	4.95	3.55	2.75	1.80	1.20	0.90	0.85
20 % supplémentaires	%	1.30	0.95	0.75	0.55	0.30	0.25	0.20

GROUPE C : Sinistralité supérieure à 30 % de la cotisation 2022 avec une évolution de la sinistralité défavorable en 2023

Délai d'attente en jour :		2	10	21	30	60	90	120
Maladie et accidents	%	8.20	6.00	4.40	2.85	2.00	1.35	1.25
20 % supplémentaires	%	2.10	1.45	1.15	0.75	0.55	0.40	0.20
Maladie	%	7.25	5.05	3.80	2.30	1.60	1.15	1.05
20 % supplémentaires	%	1.90	1.35	1.05	0.75	0.30	0.30	0.20

Selon les conditions générales de l'assurance collective d'une indemnité journalière selon la LCA – Edition 01.01.2022 – du Groupe Mutuel.

Les transferts du groupe B vers A et C vers B dépendent de la sinistralité des années 2022 et 2023.

Les tarifs du groupe B sont applicables pendant 2 ans au moins.